

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

CANNE A SUCRE A LA REUNION

Les raisons d'une lente érosion





Entre 1988 et 2004, donc en 16 ans, notre filière sucre-canne a perdu pratiquement la moitié de ses effectifs.

En 16 ans, un livreur de canne sur deux a disparu

La filière à un seuil critique ?

L'examen des données statistiques des campagnes sucrières à La Réunion révèle qu'entre 1988 et 2003, le nombre de livreurs de canne a diminué de moitié. Dans le même temps, les surfaces cultivées ont baissé de plus de 21%. Des chiffres qui doivent nous alerter quant à l'avenir de la filière et qui, par un examen plus attentif, justifient le mot d'ordre lancé par le P.C.R. au moment où se prépare la réforme du système sucrier européen: pour sauver la filière, il faut sauver les petits et moyens planteurs. Car ce sont bien eux les plus menacés.

En 16 ans, soit entre les campagnes 1988/1989 et 2003/2004, les statistiques rassemblées par le CTICS (centre technique et industriel du sucre et de la canne) sont implacables: notre filière sucre-canne a perdu pratiquement la moitié de ses effectifs. Le nombre de livreurs recensés est passé de 8.682 à 4.378. Soit une diminution de 4.304 unités, 49,57% des effectifs de départ. La “saignée” a été importante sur la période allant de 1988 à 1995. On y compte 3.110 départs. Soit 72% des pertes. Quand on procède à un examen plus attentif, notamment sur les campagnes 2001, 2002 et 2003, on constate que ce sont les petits livreurs qui sont les gros perdants.

Dans la tranche des livreurs de 0 à 250 tonnes, la diminution est de 542 unités (-22,46%) alors que dans les autres, les effectifs se maintiennent quand ils n'augmentent: + 88 pour les 250 à 500 tonnes; +15 pour les 500 à 1000 tonnes; +30 pour les 1000 à 2000 tonnes et + 1 dans la catégorie allant des 2000 aux plus de 10.000 tonnes. Dans le même temps, la surface des terres cultivées en canne diminue. En 15 campagnes, de 1989 à 2003, on est passé de 33.580 à 26.639 hectares. La perte est de 21,3%. Diminution du nombre de livreurs et baisse des surfaces cultivées jouent essentiellement chez les petits planteurs. Ce sont en effet ceux qui livrent entre 0 et 250 tonnes qui connaissent une baisse de leurs apports: ils passent de 276.442

tonnes à 227.309, soit une diminution de 17, 7%.

Les petits et moyens livreurs sont déterminants pour la filière

Enfin, d'une année sur l'autre, ce sont bien les petits et moyens livreurs qui sont déterminants pour la filière. Pour la campagne 2001/2002, les livreurs de 0 à 1000 tonnes représentaient 95,4% du total. Ils ont effectué 69,9% des apports. En 2002/2003 ils constituaient 95,2% des effectifs et 70% des apports. En 2003/2004 ils fournissaient 94,4% des livreurs et 69% des apports. Ces données récentes illustrent une tendance lourde qui a apparu depuis les années 70. Il

y a maintenant près de 30 ans que La Réunion perd régulièrement ses planteurs et ses surfaces cultivées en canne. Pour le moment — et certainement en raison de l'amélioration des gains de productivité au champ, la livraison reste à un niveau permettant un fonctionnement normal des deux usines qui restent: autour de 1 million 900.000 tonnes. Nous sommes vraisemblablement arrivés à un seuil critique. De nouvelles variations à la baisse entraîneraient inévitablement d'importantes complications pour la filière. Au moment où se prépare la réforme de l'OCM-Sucre dont le principal dispositif porte sur une diminution du prix, sauver la filière canne-sucre de La Réunion passe par un impératif: sauver les petits et moyens planteurs. Ce sont eux qui assurent la pérennité de la production. Ce sont toujours eux qui justifient le caractère multifonctionnel de la filière sous ses aspects social, économique, culturel, environnemental et écologique. Et une réforme mal faite, voire même mal perçue et mal comprise pourrait entraîner un mouvement de panique avec abandon de la canne et des terres. Ce qui serait préjudiciable pour l'ensemble de la filière.

J. M.

Livreur et surface déclarée

Le nombre de “livreurs” ne donne pas exactement le nombre de planteurs. En effet, une même personne peut livrer ses propres cannes et celui d'un autre planteur. Mais le décalage entre le nombre des premiers et celui des seconds est relativement faible: on parle d'une différence portant sur une centaine d'unités. La “surface déclarée” est celle qui a été cultivée pour la campagne considérée. En effet, ce ne sont pas toutes les surfaces cultivées en canne qui font l'objet d'une récolte et donc d'une livraison à l'usine. Là-aussi il y a un léger décalage. Pour ne prendre que quelques exemples:

- pour la campagne 2000/2001, les surfaces cultivées en canne étaient de 26.251 hectares. Seuls 24.343 hectares ont été récoltés;
- pour la campagne 2001/2002, le rapport était de 26.300 hectares cultivés pour 24.405 hectares récoltés. En 2002/2003, le rapport était quasiment identique.

Tranche de tonnage 250-500T				
Campagne	Nombre de livreurs	%	Tonnage	%
2001	1.309	27,8	470.184	25,9
2002	1.369	30,2	495.898	27,3
2003	1.397	27%	510.007	26,6

Tranche de tonnage 250-500T				
Campagne	Nombre de livreurs	%	Tonnage	%
2001	1.309	27,8	470.184	25,9
2002	1.369	30,2	495.898	27,3
2003	1.397	27%	510.007	26,6

Tranche de tonnage 500-1000T				
Campagne	Nombre de livreurs	%	Tonnage	%
2001	769	16,3	519.397	28,7
2002	754	16,7	514.304	28,4
2003	864	19,8	585.136	30,5

Tranche de tonnage 1000-2000T				
Campagne	Nombre de livreurs	%	Tonnage	%
2001	178	3,6	218.5586	12
2002	282	4	231.793	9,5
2003	208	4,7	257.715	10

Tranche de tonnage 2000-plus de 10.000 T				
Campagne	Nombre de livreurs	%	Tonnage	%
2001	37	0,8	337.668	18,1
2002	36	0,7	421.256	17
2003	38	0,9	336.120	17,5

Évolution de la répartition des livreurs				
Année	Nombre de livreurs	différence déclarée	Surface	différence
1988	8682			
1989	8265	-417	33580	
1990	7624	-641	32504	-1076
1991	7097	-527	32989	+485
1992	6612	-485	31909	-1080
1993	6289	-429	30369	-1540
1994	5940	-349	28360	-2009
1995	5678	-262	26455	-1905
1996	5543	-135	26666	+211
1997	5353	-190	26167	-599
1998	5233	-120	26166	-1
1999	5015	-218	26.277	+111
2000	4901	-114	26251	-26
2001	4706	-195		
2002	4537	-269	25783	-468
2003	4378	-159	26639	+856

Note: Ces tableaux ont été constitués à partir des données qui nous ont été fournies par le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS)

Prévisions très pessimistes pour la campagne sucrière

Canne à sucre : le résultat d'une lente érosion

Décrite comme «la plus mauvaise depuis 30 ans», la campagne sucrière 2007 restera dans les mémoires avec une récolte comprise entre 1,5 million et 1,630 million de tonnes de cannes. Les industriels avancent comme argument les conditions climatiques. Si elles jouent un rôle important, force est de constater que c'est loin d'être la seule explication. Le recul des surfaces, l'abandon à la spéculation immobilière des terres les plus riches, la séparation du capital foncier du capital industriel et la concentration de l'industrie sucrière sont aussi des facteurs qui ont mené à ce résultat.

«L'impact majeur du cyclone Gamède et la longue période de sécheresse qui a suivi conduisent à revoir à la baisse les prévisions de tonnage de la campagne sucrière. (...) À titre indicatif, la récolte est estimée à 1 million 630.000 tonnes», autrement dit une baisse d'au moins 200.000 tonnes par rapport à 2006. Dans un communiqué diffusé le 22 septembre dernier, les industriels avancent leur argument pour expliquer une campagne sucrière désastreuse: le climat. Mais afin que l'analyse soit plus complète, le résultat de la campagne 2007 doit être placé sous un éclairage historique. Les observateurs ont comparé Gamède à Hyacinthe. Ce météore avait frappé l'île en 1980 et a eu une incidence sur la récolte. Par rapport à 1979, une perte de 260.000 tonnes avait été enregistrée, soit approximativement l'évolution négative prévue entre la campagne 2006 et celle de 2007. Mais, malgré tout, en 1980, les planteurs avaient récolté 2,140 millions de tonnes de cannes, soit 500.000 tonnes de plus que les prévisions les plus optimistes pour cette année! Et il est à noter qu'entre 1983 et 1985, 3 années de sécheresse consécutives n'avaient pas empêché une récolte supérieure à 2 millions de tonnes, et cela sans irrigation, et avec un recours à la mécanisation beaucoup moins importante que de nos jours. Il existe d'autres causes. Alors, que s'est-il passé pour en arriver là?

Recul du foncier et concentration

Tout d'abord, il est important de rappeler que Gamède est une catastrophe naturelle et que, par conséquent, les planteurs ont droit à une juste indemnisation de leurs pertes. Car avec au minimum une baisse de 200.000 tonnes, leur situation doit être prise en compte, et le préjudice, réparé.

Ceci dit, l'argumentation des usiniers doit être complétée par quelques éléments qui permettent d'expliquer l'écart entre la récolte de 1980 et celle de 2007. Tout d'abord, en 1980, la sole cannière atteignait 33.000 hectares, soit 6.500 de plus qu'aujourd'hui. Les surfaces ont donc subi une lente érosion. Tous les efforts ont permis d'aboutir pour le moment à une stabilisation. Mais parmi les terres perdues, figuraient des hectares au potentiel agronomique des plus intéressants. Ces derniers ont été livrés à la spéculation immobilière, et les terres "reconquises" pour tenter de compenser ces pertes n'ont pas toujours ce potentiel. À cette diminution du foncier, s'ajoute une autre donnée: la restructuration de la filière industrielle. En 1980, la filière était en pleine concentration. Lors des 2 campagnes précédentes, 3 usines fermaient leurs portes: Stella, La Mare et Quartier-Français. Ne restaient plus alors que Beaufonds, Savanna, Grand-Bois, Le Gol et Bois-Rouge. Aujourd'hui, seules les 2 dernières subsistent. La lecture de la courbe de production

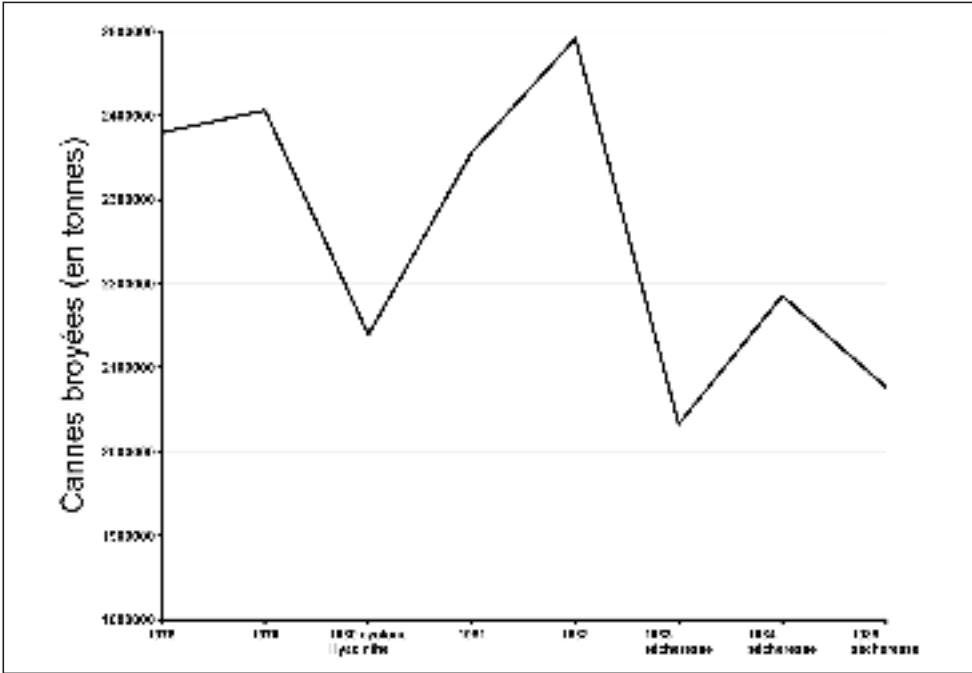
depuis la fin des années 70 constate que ces fermetures ont un impact sur les récoltes, avec un effet retard. En 1979, année de fermeture de La Mare et Quartier-Français, plus de 2,4 millions de tonnes avaient été broyées. Sept ans plus tard, à la veille de l'arrêt de Savanna, la récolte n'est plus que de 2,1 millions de tonnes lors d'une année sans cyclone, ni sécheresse.

Plus grande vulnérabilité

Parallèlement à cette concentration s'est opérée une séparation du capital foncier du capital industriel. Les ratés du début de ce début de campagne ont coûté cher en termes de cannes récoltées. En effet, les deux usines ont ouvert leurs portes avec une semaine de retard. Raison invoquée: la mise en production de nouveaux procédés industriels pas suffisamment testés. À l'époque, un tel retard n'était pas possible, tout simplement parce que les usiniers étaient également à l'époque des propriétaires de surfaces cannières, ils n'auraient donc jamais mis en

service une machine qui n'était pas totalement au point. Car tout retard leur était aussi préjudiciable car ils étaient également des propriétaires de cannes. Or maintenant, ce sont uniquement les planteurs qui payent les conséquences d'une expérimentation trop tardive. Comme l'explique la lecture des bilans des campagnes sucrières, le climat influe sur la récolte. Et un cyclone comparable à l'intensité de Gamède conduit à une perte d'au moins 200.000 tonnes de cannes. Mais ce n'est pas Gamède seul qui est à l'origine de la récolte «la plus mauvaise depuis 30 ans»: à peine 1,6 million de tonnes pour faire tourner deux usines capables chacune de brasser un million de tonnes par campagne. La campagne sucrière 2007 est le résultat d'un lent processus qui aboutit à une plus grande fragilisation d'une filière au moment où cette dernière arrive à une période charnière de son Histoire: celle de son intégration à la mondialisation ultra-libérale.

Manuel Marchal



L'évolution des tonnages récoltés entre 1978 et 1985 montre l'impact des événements climatiques. Mais malgré cela, et sans irrigation, les planteurs livraient chaque année plus de 2 millions de tonnes de cannes.

Chiffre d'affaires en hausse pour le Groupe Quartier-Français, pas pour les planteurs

L'impact de l'accord de 1969

Cette année encore, les résultats du Groupe Quartier-Français font apparaître une progression de son chiffre d'affaires dans la commercialisation d'un produit de la canne: le rhum. Depuis l'accord de 1969, les planteurs sont exclus des bénéfices tirés de cette richesse.

Le 24 septembre dernier, le PDG de Quartier-Français a communiqué sur les résultats de son Groupe. Force est de constater que le propriétaire de l'industrie sucrière réunionnaise poursuit sa diversification. La tendance est à une baisse de la part du sucre dans le chiffre d'affaires. Ce dernier va passer en quelques années de 70 à 53%. Dans le même temps, l'exploitation d'un autre produit de la canne connaît une hausse importante de son chiffre d'affaires: il s'agit du rhum. Ce rhum provient de la canne récoltée par les planteurs réunionnais. Mais depuis l'entrée en vigueur de l'accord de 1969, les livreurs de cannes ne touchent plus rien sur ce produit. Ils ne sont rémunérés que sur la base d'un produit extrait de la plante: le sucre. Avec comme bonus une prime bagasse qui cette année ne sera pas supérieure à 1,30 euro par tonne. Le reste de la rémunération consiste en aides à la production. Avant 1969, la situation était totalement différente. Le planteur était propriétaire de la canne et de tous ses produits: sucre, mélasse, bagasse. L'usinier était un transformateur, rémunéré en prélevant un tiers de la valeur de la canne et de ses produits. Ce qui veut dire que le planteur recevait les deux tiers de la valeur de la mélasse à partir de laquelle l'industriel fabrique le rhum.

Rien de plus pour les planteurs

Aujourd'hui, il ne reçoit plus rien. Il donne la mélasse à l'usinier qui ensuite commercialise une transformation de ce produit de la canne. C'est ce rhum qui représentera à la fin de l'année 40% des 130 millions du chiffre d'affaires réalisé par le pôle "spiriteux" du Groupe Quartier-Français. Sur ces 53 millions d'euros de chiffre d'affaires, les planteurs ne verront pas 1 centime, alors que c'est à partir des cannes qu'ils cultivent et récoltent que ce résultat est possible. Dans le même temps, il est à

noter la part croissante des sucres spéciaux dans la production réunionnaise. C'est ainsi que les deux tiers de la production de l'usine de Bois-Rouge sont des sucres spéciaux. Or, ces sucres sont vendus bien plus cher que le sucre sur la base duquel est rémunéré le planteur. Ce dernier est donc exclu d'une partie de cette valeur ajoutée du fait que depuis l'accord de 1969, il n'est plus propriétaire du sucre qui sort de l'usine. Enfin, il est à noter que dans l'activité "Sucre" de Quartier-Français, les Réunionnais ne sont pas les seuls fournisseurs de matière première. En effet, la filiale de Quartier-Français, Sucrière de La Réunion, a investi avec les Mauriciens de Deep River-Beau Champ dans la société Tanganyika Production en Tanzanie. C'est un domaine agricole comprenant 5.800 hectares de cannes. C'est aussi une usine qui produit actuellement 60.000 tonnes de sucre. Mais dans trois ans, l'objectif affiché est de 100.000 tonnes.

Où ira le sucre de Tanzanie ?

Sur son site Internet, Quartier Français explique que ce sucre est «essentiellement réservé à la production locale». Mais il est bon de savoir que dans deux ans, ce sucre pourra entrer sur le marché européen sans quota ni droit de douane. Il peut donc être en concurrence directe avec celui produit à La Réunion. Or, étant donné un coût de production bien plus faible en Tanzanie, son prix défilera toute concurrence. Restera-t-il alors «essentiellement réservé à la production locale» ou prendra-t-il progressivement la place du sucre réunionnais exporté en Europe? Ce sont autant de données qui soulignent la situation précaire dans laquelle les planteurs se trouvent du fait qu'ils sont cantonnés au rôle de fournisseur de matière première.

M.M.

Campagne sucrière 2007: à peine
1,5 million de tonnes de cannes livrées

L'usinier s'en sort
beaucoup mieux
que le planteur

Avec 1,5 million de tonnes et une richesse moyenne prévue de 13,69, la campagne sucrière qui va s'achever est la plus mauvaise depuis de nombreuses années. Force est de constater que les plus grands perdants seront les planteurs car l'usinier pourra toujours tirer parti des progrès technologique et de l'évolution du marché pour valoriser la totalité des produits de la canne. C'est une marge de manoeuvre dont ne dispose pas le planteur en cas de mauvaise récolte.

Jeudi dernier, lors d'une conférence de presse, la sonnette d'alarme a de nouveau été tirée. La campagne sucrière 2007 s'annonce comme la pire depuis des décennies: 1,5 million de tonnes avec une richesse moyenne de 13,69. Selon cette estimation, le tonnage récolté est le plus mauvais depuis au moins 30 ans. Sur cette base, voici approximativement ce que les usiniers verseront aux planteurs, en considérant une récolte maximale de 1,5 million de tonnes pour une richesse de 13,69. La richesse de base est de 13,8. Pour une tonne de canne remplissant cette condition, l'usinier verse 39,09 euros. Dans le cas où la richesse s'écarte de 13,8, l'usinier applique un coefficient de bonification-raréfaction égal à (R-5,8)/8 où R est la richesse de l'échantillon représentatif livré par le planteur. La richesse moyenne étant de 13,69, le calcul du prix de la tonne de canne est donc de 39,09x[(13,69-5,8)/8], soit 38,55 euros. En supposant que la richesse est uniforme sur toute la récolte, cela donne 57.828.7687 euros.

31,5 millions d'euros
de matelas de sécurité

L'usinier doit aussi verser au planteur une prime bagasse. Si la récolte ne dépasse pas 1,5 million de tonnes, il ne paie rien. A cela s'ajoute une prime de soutien répartie entre les planteurs

qui cultivent la canne dans des zones difficiles et/ou située loin des balances de livraison. Elle s'élève à 1 million d'euros. Total approximatif versé par les usiniers aux planteurs pour une récolte maximale de 1,5 million de tonnes de canne pour une richesse de 13,69: moins de 59 millions d'euros. C'est en tout et pour tout ce que les planteurs recevront des usiniers, et encore, une partie de cet achat de cannes est subventionné (voir encadré ci-après «A peine 20 euros pour une tonne de cannes»). Le reste des revenus des planteurs sera composé d'aides sociales de l'État et de l'Union européenne. Concernant les usiniers, ils toucheront cette année plusieurs aides. Ils ont droit à 31,5 millions d'euros de subvention européenne au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière. Par ailleurs, ils bénéficient d'une aide au transport entre La Réunion et l'Union européenne. Plusieurs paramètres entrant dans le prix réel payé par l'usinier sont fixes. La prime de soutien versée aux planteurs et la subvention européenne d'adaptation sont indépendantes du tonnage traité par les usines. Que 1,5 million de tonnes voire moins ou deux millions passent dans les moulins de Bois-Rouge et du Gol, l'usinier touchera toujours 31,5 millions d'euros pour cette année, 36,6 millions l'an prochain, 41,4 millions en 2009, et 44,16 millions par an à partir de 2010. C'est une

La prime bagasse

En dessous de 1,5 million de tonnes lors d'une campagne, le planteur n'a droit à rien. Jusqu'à 1,75 million de tonnes, c'est 1,30 euro par tonne, entre 1,75 et 1,9 million de tonnes, c'est 1,80 euro la tonne. Au-delà de 1,9 million de tonnes, c'est 2 euros par tonne. Pourtant, quel que soit le tonnage livré, la bagasse pourra toujours représenter près de 30% de la masse livrée par le planteur à l'usinier.

Tonnage canne	Richesse moyenne	Prix industriel de base (Achat du Sucre)	Prime bagasse	Autres produits (mélasse, boues...)	Prime de soutien versée par l'usinier	Total versé par l'usinier aux planteurs	Subvention pour l'industrie sucrière (pour 2007)	Ce que paye en réalité l'usinier	Soit pour une tonne de cannes
1 500 000	13,69	57 828 769 €	0 €	0 €	1 000 000 €	58 828 769 €	31 496 000 €	27 332 769 €	18,22 €
1 550 000	13,69	59 756 394 €	2 015 000 €	0 €	1 000 000 €	62 771 394 €	31 496 000 €	31 275 394 €	20,16 €
1 600 000	13,6	59 924 970 €	2 184 000 €	0 €	1 000 000 €	63 108 970 €	31 496 000 €	31 612 970 €	19,82 €
1 650 000	13,6	64 029 420 €	2 184 000 €	0 €	1 000 000 €	67 213 420 €	31 496 000 €	35 717 420 €	21,26 €
1 680 000	13,9	66 492 090 €	2 184 000 €	0 €	1 000 000 €	69 676 090 €	31 496 000 €	38 180 090 €	22,73 €
1 850 000	13,1	65 988 806 €	3 330 000 €	0 €	1 000 000 €	70 318 806 €	31 496 000 €	38 822 806 €	20,99 €
1 850 000	13,6	70 508 588 €	3 330 000 €	0 €	1 000 000 €	74 838 588 €	31 496 000 €	43 342 588 €	23,43 €
1 850 000	13,9	73 220 456 €	3 330 000 €	0 €	1 000 000 €	77 550 456 €	31 496 000 €	46 054 456 €	24,89 €
2 000 000	13,1	71 339 250 €	4 000 000 €	0 €	1 000 000 €	76 339 250 €	31 496 000 €	44 843 250 €	22,42 €
2 000 000	13,6	76 225 500 €	4 000 000 €	0 €	1 000 000 €	81 225 500 €	31 496 000 €	49 729 500 €	24,86 €
2 000 000	13,9	79 157 250 €	4 000 000 €	0 €	1 000 000 €	84 157 250 €	31 496 000 €	52 661 250 €	26,33 €

Note : Ce tableau ne prend pas en compte le transport du sucre de La Réunion vers l'Union européenne qui donne droit à des subventions au profit de l'usinier, ce tableau se limite à estimer la somme versée par l'usinier aux planteurs en fonction de plusieurs simulations prenant en compte le tonnage récolté et la richesse moyenne.

Voici approximativement le prix réel payé par l'usinier pour acheter une tonne de cannes, en prenant en considération différentes prévisions de récoltes: de 18,22 à 26,33 euros.

sécurité qui n'est pas négligeable. Autre paramètre fixe: mis à part le sucre et la bagasse, les planteurs touchent 0 euro par tonne livrée pour les autres produits (rhum...) La prime de soutien versée aux planteurs situés dans les zones difficiles par les usiniers ne bouge pas, c'est un million d'euros par an. Mis à part le prix d'achat de la tonne de cannes calculé en fonction de la richesse en sucre, les planteurs touchent une prime bagasse. Plus la récolte est importante, plus la prime augmente. Elle varie de 0 à 2 euros la tonne livrée (voir encadré). Pourtant, quel que soit le tonnage livré, la bagasse pourra toujours représenter près de 30% de la masse livrée par le planteur à l'usinier. Et si le prix de rachat payé par EDF à l'usinier augmente, celui de la prime bagasse ne change pas.

La marge de manoeuvre
de l'usinier

Autrement dit, en cas de mauvaise récolte, comme c'est le cas cette année, le planteur reçoit de la part de l'usinier (subvention aux industriels comprise) à peine 38 euros. Quant à l'usinier, il peut toujours compter sur les autres produits de la canne pour compenser une mauvaise récolte. Il vend de l'électricité produit par la bagasse à EDF, il transforme la mélasse (30 kilos par tonnes de cannes) pour fabriquer du rhum. Par ailleurs, si le progrès technologique permet à l'usinier de tirer davantage de revenus des produits de la canne, le planteur n'en tire lui aucun bénéfice. Récemment, le groupe Quartier Français a fait état d'une hausse importante de son chiffre d'affaires lié à la vente de rhum. Sur ce produit, le planteur ne touche rien. Autrement dit, on est loin de la répartition deux tiers pour le planteur et un tiers pour l'usinier qui était en vigueur avant la signature de l'accord de 1969. Car dans ce cas de figure, tous les progrès obtenus par la recherche dans la valorisation de tous les produits de la canne étaient sans aucun doute plus équitablement répartis, tout comme les conséquences des mauvaises récoltes.

Manuel Marchal

A peine 20 euros
pour une tonne de cannes

En intégrant dans le prix payé par l'usinier la prime de soutien qu'il verse aux planteurs, et la subvention d'adaptation qu'il perçoit, il s'avère que le prix réel payé par l'usinier est approximativement d'un peu plus de 18 euros la tonne de canne, sur la base d'une récolte inférieure ou égale à 1,5 million de tonnes, avec une richesse de 13,69.. Si le tonnage récolté dépasse légèrement le seuil nécessaire au versement de la prime bagasse,

disons 1,550 million de tonnes, alors le prix payé par l'usinier dépasse à peine 20 euros. En payant 20 euros pour une tonne de cannes, combien l'usinier va-t-il gagner en fabriquant du sucre; en brûlant la bagasse, qui peut représenter jusqu'à 30% de la masse de la canne; en valorisant la mélasse (exemple: le rhum), soit 30 kg par tonne de cannes, etc...? Sûrement davantage qu'un tiers de la valeur totale d'une tonne de cannes en tout cas.



RÉGION RÉUNION
Partenaire des associations
culturelles réunionnaises
APPEL À PROJETS 2008

S'attachant à promouvoir l'identité réunionnaise dans toutes ses dimensions, la Région Réunion poursuivra en 2008 sa démarche d'accompagnement des actions artistiques et culturelles, d'envergure régionale et à caractère innovant menées par des porteurs de projets professionnels.

Direction des Affaires Culturelles et Sportives
CENTRE D'AFFAIRES FUTURA
190 Rue des Deux Canons, Sainte-Clotilde
Tél. : 02 62 92 22 96 – 02 62 92 22 72

ANTENNE EST
95 pente Sassy – local 2 – espace Taranini
Saint-André – Tél. : 02 62 58 21 00

ANTENNE OUEST
14 Rue Eugène Dayot, Saint-Paul
Tél. : 02 62 45 11 00

ANTENNE SUD
15 Rue Marius et Ary Leblond, Saint-Pierre
Tél. : 02 62 96 97 10

Des fiches annexes seront à joindre au dossier commun DRAC/Région/Département.

Les dossiers de demande complets sont à retourner :

le vendredi 30 novembre 2007 au plus tard
à l'Hôtel de Région ou dans ses antennes.

Les demandes transmises hors délais ne seront pas instruites.

Pour en savoir plus sur les aides de la Région Réunion en faveur des associations :
www.regionreunion.com

Tonnage canne	Richesse moyenne	Prix industriel de base (Achat du Sucre)	Prime bagasse	Autres produits (mélasse, boues...)	Prime de soutien versée par l'usiner	Total versé par l'usiner aux planteurs	Subvention pour l'industrie sucrière (pour 2007)	Ce que paye en réalité l'usiner	Soit pour une tonne de cannes
1 500 000	13,69	57 828 769 €	0 €	0 €	1 000 000 €	58 828 769 €	31 496 000 €	27 332 769 €	18,22 €
1 550 000	13,69	59 756 394 €	2 015 000 €	0 €	1 000 000 €	62 771 394 €	31 496 000 €	31 275 394 €	20,18 €
1 500 000	13,9	59 367 938 €	0 €	0 €	1 000 000 €	60 367 938 €	31 496 000 €	28 871 938 €	19,25 €
1 680 000	13,1	59 924 970 €	2 184 000 €	0 €	1 000 000 €	63 108 970 €	31 496 000 €	31 612 970 €	18,82 €
1 680 000	13,6	64 029 420 €	2 184 000 €	0 €	1 000 000 €	67 213 420 €	31 496 000 €	35 717 420 €	21,26 €
1 680 000	13,9	66 492 090 €	2 184 000 €	0 €	1 000 000 €	69 676 090 €	31 496 000 €	38 180 090 €	22,73 €
1 850 000	13,1	65 988 806 €	3 330 000 €	0 €	1 000 000 €	70 318 806 €	31 496 000 €	38 822 806 €	20,99 €
1 850 000	13,6	70 508 588 €	3 330 000 €	0 €	1 000 000 €	74 838 588 €	31 496 000 €	43 342 588 €	23,43 €
1 850 000	13,9	73 220 456 €	3 330 000 €	0 €	1 000 000 €	77 550 456 €	31 496 000 €	46 054 456 €	24,89 €
2 000 000	13,1	71 339 250 €	4 000 000 €	0 €	1 000 000 €	76 339 250 €	31 496 000 €	44 843 250 €	22,42 €
2 000 000	13,6	76 225 500 €	4 000 000 €	0 €	1 000 000 €	81 225 500 €	31 496 000 €	49 729 500 €	24,86 €
2 000 000	13,9	79 157 250 €	4 000 000 €	0 €	1 000 000 €	84 157 250 €	31 496 000 €	52 661 250 €	26,33 €

Note : Ce tableau ne prend pas en compte le transport du sucre de La Réunion vers l'Union européenne qui donne droit à des subventions au profit de l'usiner, ce tableau se limite à estimer la somme versée par l'usiner aux planteurs en fonction de plusieurs simulations prenant en compte le tonnage récolté et la richesse moyenne.